

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE
SYNDICAL DU SYDELON DU 21 SEPTEMBRE 2016
A 19H06
AU SYDELON
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)
LE COMITE SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 13
Membres ayant donné procuration : 4
Membres absents excusés: 3

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures et six minutes, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 13 septembre 2016, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK, M. DE LAZZER
et M. DORVEAUX (suppléant)

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. TARILLON, M. CORAZZA, Mme CORION, M. MEDVES et
Mme SPERANDIO (suppléante)

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. TRITZ.

Etaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. PERLATI a donné procuration à Mme RENAUX

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI a donné procuration à M. MEDVES,
M. JURCZAK a donné procuration à M. TARILLON

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. LANGENFELD a donné procuration à M. PAQUET



Publié(e) le 28.10.2016
Notifié(e) le
Yutz, le 28.10.2016
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.

Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE : M. LOUIS et M. FISCHER
THONVILLE

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. THEIS

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DORVEAUX (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le :28/09/2016

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération N°2016-18 : Installation d'un délégué syndical titulaire et d'un délégué syndical suppléant de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville

Délibération N°2016-19 : Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2016

Décision du Président

Délibération N°2016-20 : Election des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives

Délibération N°2016-21 : Convention de groupement de commandes dit « intégré » entre le SYDELON et ses membres en vue de l'acquisition de lombricomposteurs et de souches de vers

Délibération n°2016-18

Objet : installation d'un délégué syndical titulaire et d'un délégué syndical suppléant de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville

Le comité syndical :

- **prend acte** de l'installation d'un délégué syndical **titulaire** de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, ci-après désigné :
- M. Bruno SAPIN.
- **prend acte** de l'installation d'un délégué syndical **suppléant** de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, ci-après désigné :
- M. Lionel DORVEAUX.

Délibération n°2016-19

Objet : adoption du procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2016

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 29 juin 2016.

Décision du Président

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2016 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DECISION 2016-09

le 16 juin 2016

DECIDE : de signer l'offre de la société VIASOURCING. La présente décision entre en vigueur au 30 septembre 2015.

Délibération n°2016-20

Objet : élection des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives

Le comité syndical :

- **élit** les membres des commissions consultatives, ci-après désignés :

1^{ère} Commission : Prévention et communication : Présidée par Mme Patricia RENAUX ; M. Jean-François MEDVES, Mme Christelle BUHAJEZUK, M. Jean-Paul TINNES, M. Gérard THEIS, M. Laurent BROUILLET et M. Bruno SAPIN.

2^{ème} commission : Stratégie de valorisation et réflexion d'une structure départementale : Présidée par M. Philippe TARILLON ; M. Jean-Charles LOUIS, M. Justin CONRADT, M. Hervé CORAZZA, M. Jean-François MEDVES, M. Joël GONNET, M. Gérard THEIS, Mme Françoise SPERANDIO, M. Serge JURCZAK, M. Laurent BROUILLET et M. Bruno SAPIN

3^{ème} commission : Marchés publics et Travaux : Présidée par M. Jean-Paul TINNES ; M. Guy LANGENFELD, M. Gilbert TRITZ, M. Xavier DE LAZZER, Mme Françoise SPERANDIO et M. Lionel DORVEAUX.

4^{ème} commission : Finances et Personnel : Présidée par M. Daniel PERLATI ; M. Rachid CHEBBAH, Mme Patricia RENAUX, M. Philippe TARILLON, M. Jean-Paul TINNES, M. Marc FERRERO, Mme Françoise SPERANDIO et M. Bruno SAPIN.

5^{ème} commission : Elargissement du périmètre du SYDELON et réflexion de la création d'une régie transport : Présidée par M. Michel PAQUET ; M. Marc FERRERO, M. Rachid CHEBBAH, Mme Céline CONTI-REINERT, M. Gérard THEIS, M. Jean-Paul TINNES, Mme Christelle BUHAJEZUK, M. Philippe TARILLON, M. Joël GONNET et M. Bruno SAPIN.

Objet : convention de groupement de commandes dit « intégré » entre le SYDELON et ses membres en vue de l'acquisition de lombricomposteurs et de souches de vers

Le comité syndical :

- **rapporte** la délibération du 29 juin 2016,
- **approuve** la nouvelle convention telle que proposée,
- **autorise** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces y afférents,
- **autorise** le Président, ou son représentant, à demander une subvention auprès de l'ADEME, au bénéfice des membres du groupement et signer tous les actes et pièces y afférents,
- **autorise** l'inscription des crédits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h43.

Yutz, le 28 SEP. 2016



Le Président,

Michel RAQUET